

CL/EA

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	10.06.2024	D1328	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET

MEDIATHEQUE DE BRIOUZE VENTE DE LIVRES ET REVUES ADULTES ET JEUNESSE

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire				
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	10 JUIN 2024			
Date de mise en ligne sur le site internet	10 JUIN 2024			

La Médiathèque de Briouze de l'Espace culturel du Houlme entretient l'actualité de ses collections en pratiquant un tri raisonné qui porte le nom de « désherbage » en bibliothéconomie. Lors de cette opération, les documents peu consultés, en mauvais état suite à une forte rotation de prêt ou bien qui n'ont pas trouvé leur public, sont écartés du libre accès.

Après un passage, pour certains, dans les réserves (prêt indirect), les ouvrages et revues dont la direction valide finalement l'élimination des collections peuvent être vendus, donnés ou détruits (« pilon ») selon leur état et la décision du Conseil.

La médiathèque propose donc d'organiser une vente de livres et revues du samedi 15 juin 2024 au samedi 31 août 2024.

Le Président décide :

1 – D'AUTORISER la vente des livres (ainsi que les revues vendues par lot de 5)

présentés dans les listes jointes.

2 – DE FIXER le prix de vente unique à 0,50 €.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240610-D1328-DE

Réception par le préfet : 10/06/2024 Publication : 10/06/2024